

Le 28 octobre 2009

## ACTIVITES SOCIALES DU CE : UNE GESTION A 2 VITESSES !!!

Dans un mail du 15 mai 2009 adressé à tout le Personnel, le Comité d'Entreprise indique que suite à la période de carence il est possible de regrouper exceptionnellement les **4 trimestres de l'année 2009** pour les commandes de chèques domicile.

### **Sage mesure, dirons-nous !**

Dans un autre mail du 30 juillet 2009 également adressé à tout le Personnel, le Comité d'Entreprise informe que compte tenu de la carence, les dépenses afférentes aux activités « Culture – Loisirs » et aux « séjours enfants » ne seront pas prises en compte pour la période du 22 décembre 2008 au 15 avril 2009.

### **Pourquoi une telle restriction ? Pourquoi 2 poids, 2 mesures ?**

La CFDT conteste résolument cette décision à caractère discriminatoire sachant qu'aucun fondement juridique ne peut en justifier l'origine. De même, aucun texte ne peut obliger un CE à arrêter une telle mesure. Dès lors, la CFDT s'interroge sur les motivations de celles et ceux qui en ont décidé ainsi.

Compte tenu que beaucoup de salariés sont fortement pénalisés et sont en droit de comprendre, des questions restent donc en suspens :

⇒ **QUI a décidé d'appliquer une telle mesure ?**

⇒ **COMMENT de telles décisions se prennent au Comité d'Entreprise ?**

S'agit-il alors simplement de chercher à créer une opposition entre ceux qui peuvent avoir recours à du personnel de service (garde d'enfants en bas âge, ménage, repassage, entretien de propriété, etc...) et ceux qui souhaitent accéder à la culture ou qui font le choix d'envoyer leur(s) enfant(s) en colonies, camps, centres aérés,... pendant les vacances scolaires ?

On n'ose le croire !

**La CFDT exige pour sa part que le Comité d'Entreprise revienne sur sa décision et participe, quel que soit le salarié, pour les dépenses de culture, de loisirs et des séjours des enfants engagées au cours de toute la période du 22 décembre 2008 au 30 novembre 2009.**

### **Ce ne sera que justice !!!**

Vos délégués syndicaux CFDT

Laurent BUDINGER - Gérard CARISEY - Christian COMOY - Gilles DESMOULIN - Michel GUINCHARD - Brigitte MARCHE

---

*Section Syndicale CFDT Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté*

Adresses postales : Parc Artémis - 17 C, rue Alain Savary 25000 BESANCON et 57, Grande Rue de la Coupée 71850 CHARNAY-LES-MACON

Tél. : 03.81.65.77.71 - Courriel : [bfc@cfdt-ecureuil.com](mailto:bfc@cfdt-ecureuil.com)

Adresse site interne CFDT Caisses d'Epargne : [www.cfdt-ecureuil.com](http://www.cfdt-ecureuil.com)